



REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 14

présents : 8

absents excusés représentés : 3

absents : 3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

SEANCE DU JEUDI 4 AVRIL 2024

L'an 2024, le **04 avril à 14H00**, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué le 29 mars 2024 en Mairie - Salle Jules-Ferry - 48 av Charles-de-Gaulle 91600 Savigny-sur-Orge, sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

Aurélie GUEGUEN, Isabelle AUFFRET, Lydia BERNET, Christine DOURNES, Dominique LABORIALLE, Marcelle LECOURT, Didier NICOLLE, Patrick SAMSON.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Alexis TEILLET à Aurélie GUEGUEN, Marie-Paule AMORE à Marcelle LECOURT, Pascal LEGRAND à Dominique LABORIALLE.

ABSENTS NON EXCUSES NON REPRESENTES :

Monsieur Daniel GUETTO, Monsieur Patrice KOUAMA, Madame Jennifer SANGLEBOEUF.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle AUFFRET

N° 07/2024

Le Président atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte du CCAS conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



N°07/2024
DU JEUDI 4 AVRIL 2024
Administration générale - Finances
ESPACE SIMONE-DUSSART - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 091-269101085-20240404-DELIB072024-DE

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux,

VU l'arrêté du 15 décembre 2020, relatif au plan comptable M.22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux communaux, intercommunaux, départementaux et interdépartementaux,

VU l'arrêté n° 2021-ARR-DA-0439 du 07 mai 2021 fixant les tarifs journaliers afférents à l'hébergement et à la dépendance à compter du 1^{er} juin 2021 de l'unité d'accueil de jour Espace Simone-Dussart,

VU la délibération n° 06/2024 du 4 avril 2024 prenant acte du compte de gestion 2023 de l'Espace Simone-Dussart,

CONSIDERANT que Madame GUEGUEN Aurélie, Vice-présidente du CCAS a été désigné pour présider la séance du compte administratif 2023 de l'espace Simone Dussart,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Alexis TEILLET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

ENTENDU l'exposé de Madame GUEGUEN, Vice-Présidente du CCAS,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif 2023 de l'Espace Simone-Dussart,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 relatif au budget de l'Espace Simone-Dussart, lequel peut se résumer selon le tableau suivant :

	Exploitation	Investissement
Mandats émis	234 381.64 €	4 686.55 €
Titres émis	259 114.07 €	3 147.97 €
Résultats 2023	24 732.43 €	-1 538.58 €
Résultats reportés	46 066,64€	9 315,30€
Total	70 799,07€	7 776,72€

FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus,

ET ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

P/ le Président du CCAS
La Vice-présidente
Aurélie GUEGUEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le et de sa notification ou de sa publication le En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.